

AURÉLIE ALOGNES

NOUVEAUTÉS

En librairie
le 31 mars 2021

CONGRÈS DE L'ACIM

Faut-il encore une offre de musique dans les médiathèques ?

Lors de leur Congrès annuel, les bibliothécaires musicaux ont réfléchi sur la

manière communiquer leurs statistiques auprès de la collectivité, qui tient les finances. Conseils et réflexions pour bien savoir les interpréter.



J'achète l'article 1.50 €

Par **Fanny Guyomard**,

Créé le 17.03.2021 à 09h40,

Mis à jour le 17.03.2021 à 10h19

Faut-il encore une offre de musique dans les médiathèques ? C'est la provocante question posée lors du Congrès de l'Acim (Association pour la coopération des professionnels de l'information musicale), qui s'est tenu ces 15 et 16 mars. Elle part du constat que chaque année, peu importe leur taille, les bibliothèques ont tendance à acquérir moins de documents sonores physiques. Une bibliothèque couvrant plus de 100000 habitants acquérait en moyenne 3920 CD, cassettes ou vinyles en 2014, et 2928 en 2018, soit une différence de 992 supports. Le phénomène touche aussi la vidéo : 3250 de documents vidéo acquis en 2014, contre 2470 en 2018, soit 780 acquisitions en moins.

En parallèle, l'acquisition des ressources numériques est en hausse continue. En 2013, 8% des établissements couvrant plus de 100000 habitants ont acheté des ressources numériques musicales. En 2017, ils étaient 59% ! Mais la hausse est moins importante dans les bibliothèques de plus petite taille : sur un territoire de 2000 à 5000 habitants, 6% des bibliothèques avaient acquis des ressources numériques musicales en 2017. Une hypothèse : « *Elles ont moins les moyens de diffuser ces ressources numériques sur leur portail internet, qui est peut-être moins visible que celui d'une grande structure* », avance **Quentin Auffret**, responsable de l'Observatoire de la Lecture publique au ministère de la Culture. A noter cependant que les petits établissements n'acquièrent pas toujours directement les documents, mais les empruntent à la bibliothèque départementale : un CD non acquis ne veut pas dire qu'il n'a pas été emprunté, ou qu'il n'a pas servi sur place.

La difficile quantification

Comme les chiffres d'emprunts ne suffisent pas à défendre la nécessité de continuer à acquérir de la musique sur place, un autre critère doit donc être présenté aux élus : les usages. Les emprunts (livre, CD, DVD, presse) ne représentaient en effet que 40% des motifs de visites en 2016, tandis que la lecture et l'écoute sur place représentaient 38%. Problème : la fréquentation, les usages et l'apport de tel ou tel livre ou CD sont plus difficilement quantifiables que des emprunts. Comment, par exemple, formaliser l'apport cognitif d'une musique ? Ou comment connaître la fréquentation de la bibliothèque selon l'heure de la journée, sans système de ticket ? Un compteur à l'entrée ne fait pas la différence entre une personne qui y reste une heure et une autre qui passe en coup de vent. « *Mais ces cinq minutes pour consulter un document sont peut-être aussi essentielles qu'une heure passée sur place* », remarque Quentin Auffret. Une bibliothèque, doit-elle, par exemple, continuer à proposer des vinyles sur place s'ils servent une minorité ?

Savoir lire les chiffres demande enfin à penser à ceux qui en sont absents : les non-usagers, en cherchant à connaître la raison pour laquelle ils ne viennent jamais en médiathèque. « *Des études ont rendu compte qu'ils la trouvent indispensable ! C'est seulement qu'ils disent ne pas en avoir l'utilité. Or, ils ne connaissent pas bien ce qu'elle propose !* » Pour ceux qui ne vont pas sur leurs canaux de communication, les bibliothèques pourraient mutualiser leur offre avec des espaces bien connus des non-usagers, ou profiter d'une vaste campagne de communication municipale. Là encore, il s'agit de convaincre les élus.

Cet article de 3134 caractères est réservé aux abonnés ou disponible à l'achat à l'acte.